

“Cinquante ans d’Europe”

Autour de la déclaration du 9 mai 1950: les sources du Plan Schuman aux Archives historiques des Communautés européennes

Le 9 mai 1950, en rendant publique la déclaration par laquelle il proposait à la France et à l’Allemagne, ainsi qu’à leurs partenaires européens, de créer la Communauté économique du charbon et de l’acier, Robert Schuman accomplit un acte historique. Non seulement il effaçait, en tendant la main aux adversaires de la veille, les rancunes de la guerre et le poids du passé, mais en outre il mettait en route un processus totalement nouveau dans l’ordre des relations internationales en proposant à de vieilles nations de retrouver ensemble, par l’exercice en commun de leurs souverainetés, l’influence que chacune d’elles se révélait impuissante à exercer seule.

Le projet visionnaire, inspiré par Jean Monnet et présenté au cours de la Déclaration que le ministre des Affaires étrangères prononça au Salon de l’Horloge du Quai d’Orsay, allait bénéficier du compagnonnage de deux autres géants politiques de l’Europe, Adenauer en Allemagne et De Gasperi en Italie qui à l’instar de Robert Schuman, étaient des «fils de la frontière» et les héritiers d’une longue lignée d’humanistes qui, dans la mouvance du christianisme social, s’étaient engagés pour la construction d’une Europe de justice et de paix.

Désireux de «donner une âme à l’Europe» les Pères fondateurs n’en étaient pas moins des responsables politiques. En cette qualité, ils ne pouvaient faire abstraction d’un contexte politico-économique d’autant plus prenant qu’il s’inscrivait dans le cadre de la Guerre froide, née de la compétition des deux

Grands pour lesquels l’Europe divisée constituait un enjeu.

Cette dualité entre le désir d’œuvrer à un idéal communautaire de paix et de démocratie et la volonté de sauvegarder les intérêts natio-

Robert Schuman depuis des années se posait de lancinantes questions sur la manière de résoudre le «problème allemand». Dans le climat de peur engendré par la «Guerre froide», le statut de la République fédérale d’Allemagne devenait un enjeu



La signature du Traité de Paris instituant la C.E.C.A

naux transparait dans la documentation conservée à l’Institut universitaire européen. Réparties entre une dizaine de fonds institutionnels et collections privées, ces sources (de première ou de seconde main) retracent la genèse et les développements du «Plan Schuman» qui devaient conduire au traité de Paris portant création de la première Communauté supranationale européenne.

Les collections «**Cabinet Robert Schuman**» (7 bobines de microfilms, extraits de fonds du Quai d’Orsay récemment ouverts au public) et «**Jean Monnet Duchêne Sources**» (556 dossiers rassemblés par le biographe de l’«Inspirateur») conservés Villa Il Poggiolo permettent d’éclairer la genèse et l’arrière plan de l’initiative française.

de la rivalité Est-Ouest. Les Etats-Unis souhaitaient accélérer le relèvement économique d’un pays placé au coeur de la division du continent et déjà à Washington, des voix s’élevaient pour demander le réarmement de l’ancienne puissance vaincue. La France hésitait entre son désir de contenir la puissance allemande pour sa sécurité et le souci de heurter de front son principal allié en refusant de prendre en compte le relèvement de l’Allemagne dans la Ruhr et en Sarre. Au printemps 1950 devait sonner l’heure de vérité pour la diplomatie française. Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, s’était vu confier par Dean Acheson et Ernest Bevin une mission impérative: faire une proposition pour réintégrer l’Allemagne fédérale dans le concert occidental à la

réunion des ministres des Affaires étrangères des Trois programmée pour le 10 mai 1950.

Aux blocages politiques s'ajoutaient les difficultés économiques. Tout au long du mois d'avril des symptômes inquiétants avaient alerté Jean Monnet, commissaire au Plan français de modernisation et d'équipement. La question énergétique était un facteur clé de la thérapie que le commissaire au Plan voulait prescrire à la France. Il insistait en écrivant «*certaines ressources allemandes, comme le charbon de la Ruhr, sont nécessaires au relèvement immédiat de l'Europe – et le relèvement allemand lui-même est une nécessité pour une Europe prospère – et donc pour une France prospère*». La conférence de Londres du 10 mai 1950 risquait de démanteler l'Autorité internationale de la Ruhr et de mettre, par contrecoup, le Plan français de modernisation et d'équipement en péril. Avec la Haute Autorité, Monnet fournit à Schuman un projet opératoire, adapté à la conjoncture.

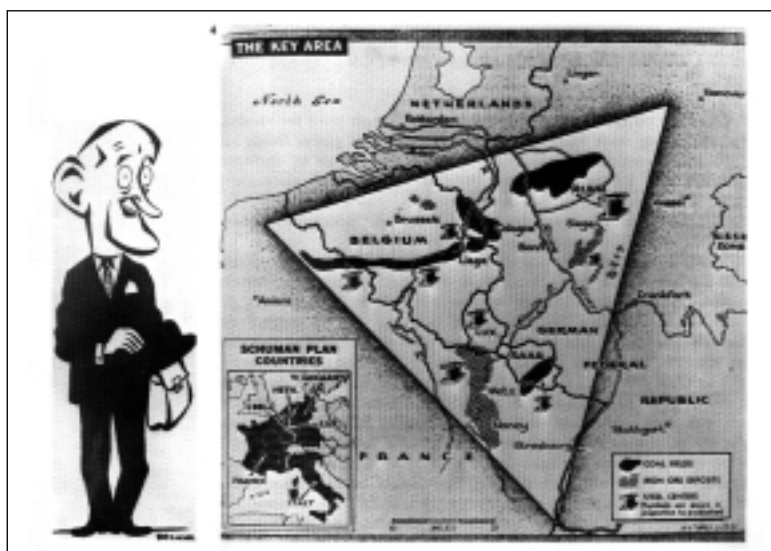
Les papiers personnels d'Etienne Hirsch (79 dossiers) et de **Pierre Uri** (291 dossiers) deux proches collaborateurs de Jean Monnet, ont été déposés à Florence. Ils retracent fidèlement l'ébauche de la proposition d'union franco-allemande qui allait bouleverser les schémas de la diplomatie classique. Le projet, qui ne comporta pas moins de 9 versions successives, avait été tenu secret dans un premier temps avant que, grâce à sa force de conviction, Monnet obtint l'adhésion de Robert Schuman.

Au moment où le ministre français défendait sa position, dans la matinée du 9 mai, devant ses collègues du gouvernement, un émissaire de son cabinet le communiquait au Chancelier Adenauer, à Bonn. La réaction de ce dernier fut immédiate et enthousiaste.

Aussi est-ce muni du double accord des gouvernements français et allemand que Robert Schuman rendit publique sa déclaration au cours

d'une conférence de presse tenue à 16 heures au salon de l'Horloge du Quai d'Orsay. Au nom du gouvernement français, Schuman proposa de confier la gestion de la «production franco-allemande de charbon et d'acier» à une haute autorité commune. Il envisageait la création d'une organisation à laquelle d'autres pays européens pourraient participer. La constitution d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier serait la «première étape de la Fédération européenne» et, par le biais de la coopération économique dans les secteurs sensibles, offrirait de sérieuses chances d'éliminer définitivement le risque de conflits armés entre les peuples européens. Le ton était donné. Il ne s'agissait pas d'un nouvel arrangement technique soumis à l'âpre marchandage des négociateurs. La France tendait la main à l'Allemagne, en lui proposant de s'associer sur un pied d'égalité, au sein d'une nouvelle entité d'abord char-

tions «**Sekretariat für Fragen des Schuman-Plans**» (121 dossiers), «**Service de coopération économique de la Direction économique et financière**»; «**Division d'Europe: questions internationales européennes**» (93 microfilms); «**Piano Schuman**» (42 dossiers) et «**Schuman Plan and ECSC Postwar Series**» (371 dossiers), résultant d'une politique d'acquisition et de protocoles d'accord conclus entre l'Institut et les services d'archives des ministères des Affaires étrangères des pays fondateurs et de Grande Bretagne éclairent les prises de position des différentes délégations au cours de la conférence qui devait conduire à la signature, le 18 avril 1951 à Paris, au traité donnant naissance à la CECA. Si les négociateurs ne perdirent jamais de vue qu'ils avaient le mandat politique de construire une organisation totalement nouvelle dans ses objectifs et dans ces méthodes, les documents



Robert Schuman et le cœur siderurgique de l'Europe

gée de gérer en commun le charbon et l'acier, mais aussi, plus largement, de poser la première pierre de la Fédération européenne.

Les propositions Monnet-Schuman servirent de base («Document de travail») aux pourparlers sur la création d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier auxquels prirent part, outre la France et l'Allemagne, les pays du Bénélux et l'Italie, mais pas la Grande Bretagne. Plusieurs collec-

conservés aux Archives historiques des CE ne laissent aucun doute sur la ténacité des différents gouvernements, qui étaient loin d'être disposés à lâcher les commandes avant que des garanties concernant leurs revendications spécifiques ne leur fussent assurées au sein de la nouvelle Communauté.

Le plan Schuman devait doter la France, pour sa politique allemande et européenne, d'un cadre à l'inté-

continued on p. 58

continued from p. 57

rier duquel l'indépendance politique et la productivité économique croissantes de la République fédérale lui seraient rendues supportables; avec l'instauration d'un marché commun, il visait à créer un espace élargi pour la régulation de l'industrie sidérurgique qui tendait à la surproduction et à garantir à la France en même temps un accès, en principe à parts égales, aux produc-

net mit en oeuvre tous les moyens dont il disposait, y compris l'intervention ouverte de son ami de longue date, le haut-commissaire américain John McCloy pour amener le gouvernement fédéral à se montrer plus conciliant.

Les délégations des pays du Bénélux opposèrent des critiques fondamentales aux structures institutionnelles prévues pour la Communau-



Robert Schuman et Carlo Sforza

tions de charbon et de coke métallurgique de la Ruhr.

Pour la République fédérale, le plan proposé signifierait la fin du contrôle de son industrie minière et sidérurgique par les puissances occupantes, l'abolition du statut particulier de la Ruhr et l'apaisement des tensions sur la question de la Sarre. De façon manifeste, le gouvernement fédéral et l'industrie allemande voulaient se servir des négociations sur le plan Schuman pour émusser les projets alliés de déconcentration et de décartellisation, alors que, pour Monnet, l'instauration d'un marché commun du charbon et de l'acier n'était concevable qu'après que le pouvoir des conglomérats de la Ruhr aurait été étroitement limité. Il était selon lui impératif de détruire la «*Deutscher Kohlen-Verkauf*» (DKV), association de distribution du charbon de la Ruhr, organisée en monopole de fait et de démanteler les structures de production liée, à savoir l'intégration verticale des productions de charbon et d'acier, source d'un avantage concurrentiel pour l'industrie sidérurgique allemande que la France ne pouvait tolérer. Mon-

té. Leur crainte de voir naître une Haute Autorité dotée de prérogatives excessives les amena à demander que lui fût adjoint un Conseil de ministres ayant pouvoir de donner un avis conforme sur les questions de portée générale. Il s'engagea à ce sujet une polémique assez âpre entre Monnet et le chef de la délégation néerlandaise Dirk Spierenburg.

Il a fallu résoudre enfin deux questions posées avec insistance par la délégation italienne conduite par E. Taviani. Les italiens craignaient que la Haute Autorité ne procédât, rationalisation oblige, au démantèlement de certaines installations intégrées figurant dans le plan de développement de la sidérurgie italienne (plan Sinigaglia). Afin d'assurer l'approvisionnement de leur sidérurgie en minerai de fer nord-africain, les Italiens réclamaient l'incorporation des territoires français d'Afrique du Nord dans la CECA. Pour faire céder Paris, Rome a menacé de ne pas signer le plan Schuman et de rejeter le principe d'une armée européenne (CED). En fin de compte, l'Italie reçut partiellement satisfaction lors

de la rencontre Schuman-De Gasperi à Santa Margherita le 13 février 1951.

Quant à la Grande Bretagne, elle refusa «d'accepter à l'avance les principes essentiels et les engagements contenus dans la déclaration du 9 mai». Les Anglais ne voulaient pas d'une Haute Autorité suprannationale et cherchèrent à torpiller l'initiative française. Schuman et Monnet s'employèrent à enrayer les manoeuvres de Londres, en recherchant notamment l'appui des Etats-Unis.

En dépit de ces péripéties, les hommes désignés par les Six gouvernements qui fondèrent la CECA n'en inventèrent pas moins un système juridico-politique entièrement nouveau. Suivant les formules mêmes de la Déclaration du 9 mai, en procédant par des «réalisations concrètes» et par la «fusion des intérêts essentiels», la Communauté (cf. **Les archives de la Haute Autorité de la CECA** (22000 dossiers)) offrait aux pays fondateurs un «destin désormais partagé», portant en germe à la fois l'esprit et la méthode communautaire. Le plan Schuman constituait bien cette



Jean-Marie Palayret

«idée neuve pour l'Europe», qui conserve, cinquante ans plus tard, au moment où certains invoquent la constitution d'un «centre de gravité» pour l'Union européenne, tout son pouvoir mobilisateur.

JEAN-MARIE PALAYRET